

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze avril à quatorze heures, le Comité Syndical convoqué une seconde fois sans exigence de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 6 avril 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Dominique LIEBERT à Anne Marie AUBESSARD

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS, Régis HOUBIGAND, Alain VERMOREL

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Objet : Rachat du matériel du restaurant

2024-12

La Présidente explique que le gérant du restaurant de Sèchemailles jusqu'au 31/03/2024 a exprimé la volonté que le Syndicat rachète un liste d'équipement et de matériel dans lesquels il a investi.

Après négociation, cette liste s'élève à une valeur de 19 923.95 € (valeur restant à amortir) HT soit 23 908.74 € TTC et comprend : une machine à café, 1 adoucisseur de café, 1 moulin à café ; 2 congélateurs coffre ; 1 Lave-linge et 1 sèche-linge, 1 machine à glaçons, 1 conservateur , 1 muret support four, 1comptoir réfrigéré pizza, 1 montage four, 1 meuble bas vitrine, 1 vitrine 2 portes, des cubes range bouteille, 1 tablette ampli enceinte, des Pare vent terrasse, 1 lot de 80 chaises alu, 1 lot de 31 tables alu /inox, 1 pergola sur terrasse, 1 enseigne lumineuse.

A cette liste, s'ajoute la reprise de petits matériels et équipement tels que la vaisselle, des petits équipements de salle ou de la cuisine pour un montant forfaitaire de 7000.00 € HT soit 8 400 € TTC.

La Présidente explique s'être fait présenté l'ensemble de ce matériel qui est en bon état et qui apportera une plus-value pour les futurs exploitants du restaurant et fera l'objet d'un inventaire contradictoire à la sortie.

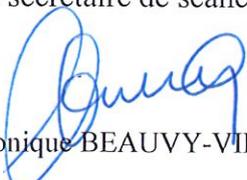
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la proposition suivante :

- Autorise le rachat du matériel par le Syndicat auprès de Monsieur LENOBLE, selon la liste ci-dessus, pour un montant de 19 923.95 € HT soit 23 908.74 € TTC

- Autorise le rachat du petit matériel et équipements par le Syndicat auprès de Monsieur LENOBLE, pour un montant de 7 000.00 € HT soit 8 400 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat
- Autorise la Présidente à effectuer l'ensemble de ces démarches permettant la réalisation de cette opération

Pour extrait conforme,
Meymac, le 12/04/2024

La secrétaire de séance,


Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

La Présidente,


Anne-Marie AUBESSARD



REÇU LE

22 MAI 2024

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**